

# VADEMECUM

## Que faire pour s'opposer à l'implantation d'éoliennes près de chez soi ?

P.Bonn V-9.1 décembre 2006-

*What to do when you are opposed to installation of industrial wind turbines near your home*

1-**monter le plus vite possible une association loi de 1901**. Un modèle de statuts est fourni par [Vent de Colère!](http://Vent de Colère!) ainsi qu'un modèle de PV d'assemblée constitutive. Déposer ces statuts en préfecture qui vous dira la suite des opérations pour être en règle. Dans la plupart des préfectures il faut retirer un formulaire de constitution d'association. Dans chaque préfecture il y a un bureau « associations » qui vous renseignera. Il faut quand même savoir qu'une association existe de fait dès que 2 personnes décident de s'associer avec ou sans déclaration en préfecture. **Ne pas oublier dans les statuts, l'article donnant mandat à un des membres du bureau pour aller en justice au nom de l'association.**

**Attention !** depuis mi 2006, la loi a été modifiée : une association ne peut s'opposer à un permis de construire devant les tribunaux que si cette association a été enregistrée à la préfecture **AVANT** le dépôt du permis de construire.

2-trouver dans l'association au moins une personne avec internet. Il faut que cette personne ne fasse pas de la rétention d'information et communique au moins aux membres du bureau de l'association toutes les infos reçues. **Sans internet, votre association ne peut pas fonctionner.**

3-faire adhérer l'association à « Vent de Colère ! » (VDC) Vous trouverez le site [www.ventdecolere.org](http://www.ventdecolere.org) un tas de documents : argumentaires, refus préfectoraux, articles de presse, bulletin d'inscription, statuts types, PV d'assemblée constitutive, etc ...

4-**COMMENCER PAR FAIRE UN TRACT** d'une page bien argumenté en particulier sur les aspects locaux du projet. **Ce tract comportera une formule d'inscription à votre association.** Portez ce tract dans toutes les boîtes aux lettres du village. Ce tract devrait vous permettre de recruter de nouveaux membres.

5-Vous pouvez aussi aller voir chaque foyer de la commune sur le territoire de laquelle on va implanter les éoliennes. Parler aux (convaincre les) occupants s'ils sont là et s'ils l'acceptent. Donner le tract et le mettre dans les boîtes aux lettres des foyers où il n'y a personne de présent. Glisser le tract derrière les essuies glace les jours du marché.

6-VDC vous mettra en relation avec les associations voisines qui viendront vous épauler dans vos réunions publiques et autres actions éventuelles à faire en commun. VDC met à disposition des exemples de contre études d'impact (CEDI), un dossier juridique, le guide du Commissaire Enquêteur et des bulletins d'informations.

7-Les promoteurs et l'ADEME ont compris que le premier maillon de la chaîne de décision était le maire. Ils mènent donc partout des campagnes de propagande, publicité et marketing vis-à-vis des maires uniquement. Ils veulent au maximum que les habitants concernés restent le plus possible ignorants des détails des projets, de l'impact des machines sur les paysages et la qualité de la vie, etc... Ils considèrent que l'information de la population est faite ***complètement*** par l'enquête publique où chacun doit pour savoir, aller à la mairie, lire l'étude d'impact (qui peut faire plus de 500 pages) et exprimer son avis sur le registre du commissaire enquêteur.

8-Quelque fois, le promoteur fait une réunion de présentation et de marketing du projet. Demander en insistant avec force une copie de ***carte au 25000ème avec la localisation précise des machines***, leur puissance, la hauteur en bout de pale et la longueur des pales. On vous répondra souvent que vous aurez cela seulement au moment de l'enquête publique. Répondez que c'est la preuve qu'ils cachent quelque chose et que la transparence annoncée n'est que de l'esbroufe. Demander également non pas une copie de l'étude d'impact mais un exemplaire car les documents couleurs sont alors peu lisibles. **Cette étude d'impact est remise à la mairie avec la demande de permis de construire et le promoteur en a toujours des exemplaires de**

réserve. Si maire et promoteurs répondent que l'étude est consultable en mairie au 1<sup>er</sup> jour de l'enquête publique, protestez contre cette atteinte à la l'information des habitants.

9-l'une des fonction principale de votre association va être d'informer la population des détails du projet (financiers, environnementaux, paysagers, ...). Avec l'aide des associations voisines vous allez faire au moins une **REUNION PUBLIQUE** avec débats à la fin pour donner aux habitants l'information que les promoteurs, l'ADEME et le maires « circonvenu » veulent cacher au maximum. (Voir sur le site : « faire une réunion publique » dans documents réservés aux associations). Ces réunions sont l'occasion de recueillir des adhésions et des signatures de pétition.

10-mobiliser la presse locale et les autres médias et obtenir le plus d'articles possibles reprenant vos arguments.

11-chaque sympathisant doit mettre à sa voiture à l'arrière et sur les cotés une inscription : « NON A L'ÉOLIEN INDUSTRIEL » (ne pas oublier le €) faite sur ordinateur en grandes lettres sur une feuille A4 ou l'équivalent à la main. On peut faire faire des autocollants si on a les moyens. En tout cas, l'effet psychologique est garanti à partir d'un certain nombre de véhicules. Par exemple quand dans un parking de supermarché on voit plusieurs véhicules avec cela.

12-écrire aux députés, sénateurs, conseillers généraux et régionaux en leur demandant de vous aider.

16-Epluchez longuement le site [www.ventdecolere.org](http://www.ventdecolere.org) où vous trouverez **argumentaires**, documents de référence, articles de presse et infos de toute sorte.

17-Avant d'adhérer à VDC, gardez constamment en tête que **la position immuable de VDC est de refuser toute forme d'éolien industriel** que ce soit sur terre ou en mer, en ville, à la campagne, dans les zones industrielles et même dans les pays voisins dans les zones frontalières proches. Même si on trouve un endroit sans aucune habitation dans un rayon de 50 km, l'arnaque financière subsiste. Les positions foireuses consistant à dire « nous ne sommes pas contre l'éolien industriel mais ... » suivi d'une condition restrictive du style « mettez les où vous voudrez mais pas chez moi », « nous luttons contre les implantations anarchiques » (c'est quoi une implantation anarchique ? comment et qui mesure le degré d'anarchie ?), « on va négocier avec le préfet », « on va négocier avec le promoteur », « pas à moins de x km des maisons » ne sont absolument pas celles de VDC. L'éolien industriel est en tout état de cause et quel que soit l'endroit, une énorme arnaque écologique et financière perpétrée contre tous les français.

---